Coodyssée
Société coopérative ouvrière de production
à responsabilité limitée
A capital variable
Siège social : 8 avenue Lesdiguières, 05000 GAP
RCS GAP 508 536 364

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 21 janvier,

Les associés de la société COODYSSEE, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, au capital actuel de 9 050 euros, divisé en 181 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux du siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents (12 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BROSSOIS SYLVIE	Ass. SALARIE	1	50
CARBONNET SYLVIE	Ass. SALARIE	1	50
FERRAND EMILIE	Ass. SALARIE	2	100
GEIGER NICOLAS	Ass. SALARIE	2	100
GRIMM VIRGINE	Ass. SALARIE	1	50
MILLET CLEMENT	Ass. SALARIE	2	100
MORDEFROID XAVIER	Ass. SALARIE	1	50
RICHARD RENAUD	Ass. SALARIE	2	100
ROCHAS JEAN FRANCOIS	Ass. SALARIE	2	100
ROUSSELLE AUDREY	Ass. SALARIE	2	100
SIGNORET BENJAMIN	Ass. SALARIE	1	50
STOUVENOT Pascale	Ass. SALARIE	1	50

Sont représentés (14 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERGER ALIX	Ass. SALARIE	1	50
BISSUEL CAMILLE	Ass. EXTERIEUR	20	1000
BLANC PATRICIA	Ass. SALARIE	1	50
BRAULT LAETITIA	Ass. SALARIE	1	50
COSSON JESSY	Ass. SALARIE	2	100
FERAL Corinne	Ass. SALARIE	1	50
GIRARD HELENE	Ass. SALARIE	1	50
KALMAR CORINNE	Ass. SALARIE	1	50
MARINO DOMINICA	Ass. SALARIE	2	100
MARSEILLE CANDY	Ass. SALARIE	1	50
LAVAUR GUILLAUME	Ass. SALARIE	1	50
TIRAN CLAUDE	Ass. SALARIE	1	50
TORTI SOLANGE	Ass. SALARIE	1	50
TOURNEUX CHANTAL	Ass. EX-SALARIE	40	2000

Sont absents et excusés (19 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERARDET EMMANUELLE	Ass. SALARIE	1	50
BERARDET STEPHANE	Ass. SALARIE	8	400
BOUNIOL XAVIER	Ass. SALARIE	4	200
CAVAGLIERI PATRICK	Ass. SALARIE	1	50
DELPHIN ARNAUD	Ass. SALARIE	1	50
ESCAFFRE NICOLE	Ass. SALARIE	10	500
FARKAS AURELIEN	Ass. SALARIE	4	200
GEROME CAMILLE	Ass. SALARIE	2	100
JACQUET JEREMY	Ass. SALARIE	4	200
KOU Pierre	Ass. SALARIE	2	100
L ADRETS	Ass. EXTERIEUR	40	2000
MAGALLON NICOLE	Ass. SALARIE	2	100
MAUREL ANNE	Ass. SALARIE	2	100
NOYER CLELIA	Ass. SALARIE	1	50
PANCOL PHILIPPE	Ass. SALARIE	2	100
PELLISSIER REGIS	Ass. SALARIE	2	100
RACCA JEAN CLAUDE	Ass. SALARIE	1	50
REY EVELYNE	Ass. SALARIE	1	50
ROUZET CAMILLE	Ass. SALARIE	1	50

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier MORDEFROID, gérant associé.

La société ARAGOR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est représentée par Kelly CHABRE et Fabienne FACHE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du pré-bilan 2021 (le bilan et les comptes seront validés à l'AGO de juin)
- Présentation du plan d'actions 2022 dont le lancement officiel du Pôle Bâtiment de Coodyssée
- Présentation du budget prévisionnel 2022
- Validation de la contribution
- Admission des nouveaux associés
- Présentation des modifications de l'Accord de Participation
- Questions diverses :
- Point Cercle de Pilotage/Conseil de surveillance
- Mise en place d'outils de gestion : compte courant, convention locative
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement à discussion et/ou aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE SUJET

Présentation du pré-bilan 2021 (le bilan et les comptes seront validés à l'AGO de juin)

Etat de réalisation des actions programmées à l'AG du 14 janvier 2021 :

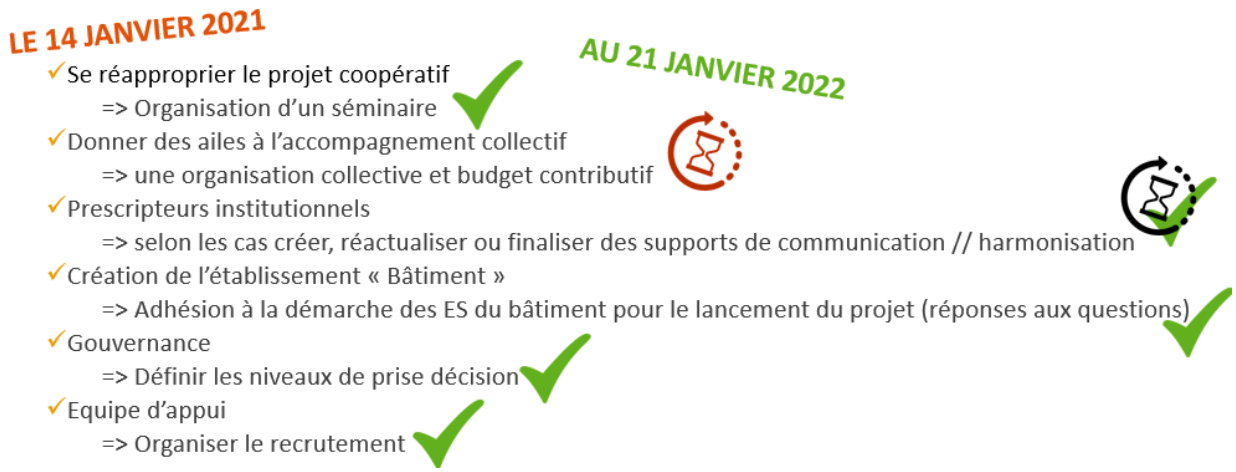

Evènements marquants de l'année 2021 :

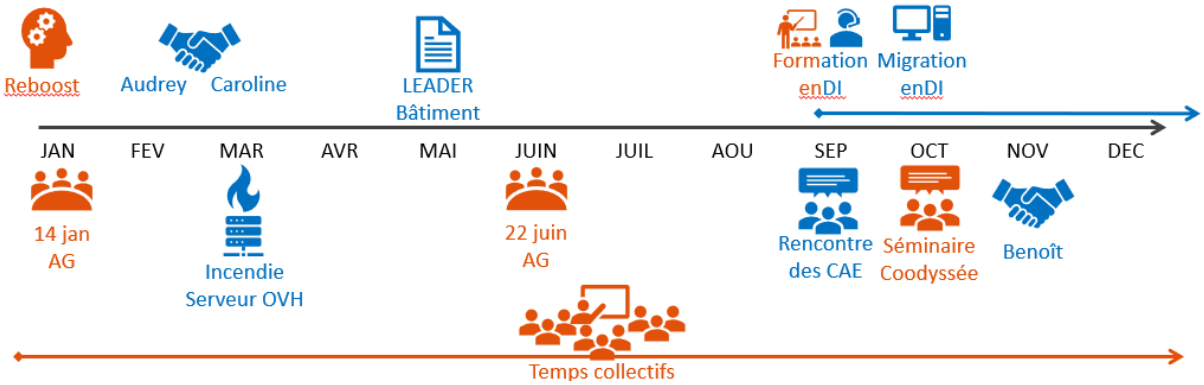

Accompagnements des entrepreneur.e.s-salarié.e.s :

- 2 chargés d'accompagnement Xavier & Audrey, soit 4 jrs/semaine
    - Nombre moyen de coodysséens accompagnés : 48 CESA et 10 CAPE
- Reprise des permanences décentralisées à Laragne, La Roche de Rame et Briançon => rdv en proximité et accueil de nouveaux candidats = 25 réunions d'informations collectives
    - 51 candidats reçus
    - 13 nouveaux CAPE
- Reprise des temps collectifs en présentiel ou distanciel :
    - 4 journées de formation initiale
    - 2 journées stratégie commerciale
    - 4 sessions de formation ENDI
    - 3 webinaires thématiques

« Et alors le moral ? »

« Coodyssée va bien ! Et ce malgré une année 2021 qui a été super lourde … »

Cercle de pilotage

Les indicateurs sont bons, les projets avancent mais restons vigilant…

…Equipe d'appui : prise de fonction / cohésion / défi à relever / des réalisations / des problèmes qui subsistent
Dynamique générale : retour du collectif / de nouveaux Coodysséen.ne.s / inégalité dans les reprises d'activité
=> On tient un bon cap

DEUXIEME SUJET – Présentation du plan d'actions 2022 dont le lancement officiel du Pôle Bâtiment de Coodyssée et Budget Prévisionnel

Lancement du Pôle Bâtiment
Pôle Formation
enDI : trouver les solutions à nos problèmes ! Et formation de l'équipe d'appui
Evolution de notre parcours de formation avec notamment un volet pour les associés
Communication EXTERNE puis INTERNE

Charges 2022	prévi
FRAIS FIXE DE FONCTIONNEMENT	57 000 €
FRAIS DE PERSONNEL	116 000 €
Ss total	173 000 €
COUT COOPERATIVE EPHEMERE N°2 (report 2ème de 2021)	10 500 €
Total des charges	183 500 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2021	0 €

Produits 2022	prévi
MUTUALISATIONS	137 000 €
Prestation CJS	2 900 €
Location salle de réunion et petit bureau	1 400 €
Autres produits	1 300 €
Ss total	142 600 €
SUBVENTIONS	24 000 €
FINANCEMENTS MINIMUM A TROUVER	6 400 €
SUBVENTIONS COOPERATIVE EPHEMERE	10 500 €
Total des produits	183 500 €

TROISIEME SIJET – La contribution

La contribution est basée sur deux éléments :
- Le taux de mutualisation : 12%
- L'assiette de calcul sur la quelle on applique le taux : CA HT – coût sous-traitance – coût marchandise

Mutualisation = 12% X (CA HT – coût sous-traitance – coût marchandise)
Réflexion pour proposer une deuxième option de mutualisation lié aux activités nécessitant une transformation de matière première :
- Modification de l'assiette : Assiette précédente – cout matière première
- Calcul du taux de mutualisation pour rester à un niveau constant :
  Taux envisagé 16%

Mutualisation « mat. 1ère » = 16% X (CA HT – coût sous-traitance – coût marchandise – coût mat.1ère)

Nous cherchons encore une solution technique et gérable pour l'équipe d'appui pour appliquer cette deuxième option !
Donc pas de vote et report à une AG ultérieure.

QUATRIEME SUJET - Admission des nouveaux associés

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Nathalie GUICHON a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 3 parts sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Monsieur Mehdi CONTAUX a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 2 parts sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associé de la Scop, avec effet immédiat.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

CINQUIEME SUJET – Accord de Participation

La SCOP a signé avec ses salariés en 2011 un Accord Dérogatoire de Participation blocage 5 ans

Pour résumer dans les très grandes lignes : tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté bénéficient d'une part des excédents nets de la Scop. Au moment de la répartition, 3 options :
- si inférieur à 80 euros individuellement, versement direct
- Compte courant bloqué pendant 5 ans
- Plan Épargne Entreprise (PEE)

Mise à jour pour 2022 : remplacer le PEE par l'option de souscrire des parts sociales de SCOP, c'est-à-dire souscrire au capital

SEPTIEME SUJET

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Xavier MORDEFROID
Gérant

Coodyssée, l'entreprise partagée
Coopérative d'activités et d'emploi
8 avenue Lesdiguières - 05000 GAP
Tél. 04 92 48 53 05- www.coodyssee.fr
contact@coodysee.fr
SIRET N° 508 536 364 00047- APE 8299Z